



SÉANCE DU 15 MAI 2023

Conseil Municipal



SOMMAIRE

Table des matières

1. Décisions du maire	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2023	2
3. Proposition de reprise du tracteur tondeuse	2
4. Refacturation des frais de mise en service de la téléphonie aux syndicats	3
5. Refacturation des frais de fonctionnement aux syndicats	3
6. Autorisation de vente des anciennes tables du Foyer Rural	3
7. Questions diverses	3

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 10 mai 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Nicolas GARNIER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Nicolas GARNIER, M. Jean-Marc NORBERT, Mme Maryse FOISSARD, M. Jean-Pierre MADEMBA-SY, M. Jean-Claude LATREILLE, Mme Françoise NOËL, Mme Brigitte RACHAL, M. Thierry ROBERT, M. Régis LESEC, Mme Émilie BRENANS, M. Geoffrey GODELIEZ-BONNARD

Étaient absents excusés :

M. Pierre-François BAUDONCOURT donne pouvoir à Nicolas GARNIER
Mme Aurélie RETY donne pouvoir à Madame Maryse FOISSARD
Mme Alicia HUET donne pouvoir à Madame Émilie BRENANS
Mme Nathalie VALENTE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude LATREILLE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de séance : Monsieur Geoffrey GODELIEZ-BONNARD

1. Décisions du maire

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte, à chacune des séances du Conseil Municipal, des décisions qu'il a prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

→ Pas de décisions prises sur cette période

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 a été transmis, avec la convocation de la présente réunion, à chaque membre du Conseil Municipal pour lecture.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal amène des remarques ou commentaires.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2023.

3. Proposition de reprise du tracteur tondeuse

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé d'acheter un nouveau tracteur tondeuse « JOHN DEERE Z994R ZTRAK 25A2DM » à l'entreprise « EQUIP JARDIN ». L'entreprise nous a adressé une proposition de reprise de l'ancien matériel « ISEKI SFH240HDI137 » pour un montant de 4500.00 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des personnes présentes et représentées,

▶ **APPROUVE** la reprise de l'ancien tracteur tondeuse « ISEKI SFH240HDI137 » pour la somme de 4500.00 € TTC.

4. Refacturation des frais de mise en service de la téléphonie aux syndicats

- Les frais de mise en service de la téléphonie auprès des syndicats ne feront pas l'objet d'une refacturation.

5. Refacturation des frais de fonctionnement aux syndicats

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, a approuvé la refacturation des frais de fonctionnement au SIVOS Billy - Gy-en-Sologne et au SIAEP Billy - Gy-en-Sologne en revanche la délibération n'a pas été finalisée à la date de la rédaction de ce procès-verbal. Elle vous sera adressée prochainement.

6. Autorisation de vente des anciennes tables du Foyer Rural

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, suite au renouvellement du mobilier du Foyer Rural André Aucante et de la cantine scolaire, de mettre en vente les anciennes tables usagées. Afin de pouvoir procéder à la cession de ce mobilier, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'Assemblée et la fixation du tarif de vente selon les dimensions référencées ci-dessous :

Dimensions	Quantités	Tarifs
1.60 x 0.80	16	30,00 €
1.20 x 0.80	17	20,00 €
2.00 x 0.70	5	50,00 €

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des personnes présentes et représentées,

- ▶ DÉCIDE d'autoriser la vente des anciennes tables du Foyer Rural qui ont été remplacées, et des tables de la cantine scolaire,
- ▶ FIXE le prix des petites tables (1,20 m x 0.80 m) à 20,00 € l'unité,
- ▶ FIXE le prix des grandes tables (1.60 m x 0.80 m) à 30,00 € l'unité,
- ▶ FIXE le prix des tables de la cantine (2.00 m x 0.70 m) à 50,00 € l'unité,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération
- ▶ PRÉCISE que les recettes de ces ventes seront imputées à l'article 7788 du budget.

7. Questions diverses

A. Site internet

Monsieur GODELIEZ-BONNARD a effectué une présentation de l'ensemble de son travail lié à la création du site internet de la Mairie.

B. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur MADEMBA-SY a présenté aux membres du Conseil l'utilité du Plan Communal de Sauvegarde. Il a expliqué que c'est un outil réalisé à l'échelle communale sous la responsabilité du Maire pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs, naturels, technologiques ou sanitaires.

C. PLUI-H

Monsieur le Maire a présenté en détail aux membres du Conseil, le principe du plan local d'urbanisme intercommunal. Ce document établi à l'échelle des 16 communes du territoire de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois sera le document qui servira d'appui pour l'instruction des futures demandes d'urbanisme. Il a précisé qu'un registre est disponible en mairie pour recueillir les remarques des administrés. Nous sommes actuellement en pleine phase de concertation du public.

D. Inauguration de l'Église

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil l'organisation prévue concernant l'inauguration de l'Église, qui se tiendra le samedi 17 juin à 10h00.

E. Discussion concernant les chats errants

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil la problématique rencontrée avec un administré. En effet, un de nos administrés a trouvé un chat blessé et l'a déposé chez un vétérinaire. Ce dernier a pris l'animal en charge et a dû l'euthanasier. La facture a été établie au nom de l'administré qui nous demande désormais de lui rembourser les frais engagés.

Les membres du Conseil ont décidé de ne pas rembourser les frais engagés car l'animal n'a pas été emmené chez un vétérinaire conventionné. En effet, la mairie n'a signé aucune convention avec un vétérinaire.

- La prochaine séance de conseil municipal est fixée au vendredi 9 juin 2023 à 19h00 dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie.



Nicolas GARNIER